

Délimitation de l'aire d'alimentation du captage [nom du captage] et sa zone de protection

MODELE DE CAHIER DES CHARGES

Ce document, réalisé par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, est un modèle à titre indicatif de cahier des charges pour la réalisation de l'ensemble de la démarche de délimitation de l'aire d'alimentation du captage et sa zone de protection. Il devra être adapté au contexte local, en particulier si une des études de la démarche a déjà été réalisée.

Ce document s'appuie et propose une synthèse de plusieurs documents existants :

- Ministère en charge de l'écologie, agences de l'eau, BRGM. (2008). Exemple de cahier des clauses techniques particulières pour la délimitation des aires d'alimentation de captages d'eau souterraine.
- MEEDDM, MAAP. (2010, juin). Mémento pour la réalisation d'un diagnostic territorial des pressions agricoles. Version 2.
- Vernoux J.F., Willeumier A., Perrin J. (2014). Délimitation des aires d'alimentation de captages d'eau souterraine et cartographie de leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses. Version révisée du guide méthodologique. BRGM. 133p.
- Le Hénaff G., Gauroy C. (2011). Délimitation des aires d'alimentation de captages en eaux de surface et caractérisation de leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions agricoles diffuses par les pesticides. Guide méthodologique. V2.0 à tester Cemagref. 55p.
- Catalogne C., Carlier N., Le Hénaff G., Vernoux J.F. (2014). Guide pour la délimitation et la cartographie de la vulnérabilité intrinsèque d'Aires d'Alimentation de Captages à transferts mixtes. Irstea/BRGM-ONEMA. 58p.

Sommaire

Table des matières

1. Contexte général	4
1.1. Contexte territorial	4
1.2. Contexte réglementaire.....	4
2. Objet de l'étude.....	4
3. Prestations à réaliser	5
3.1. Délimitation de l'aire d'alimentation du captage et de sa vulnérabilité intrinsèque	5
3.1.1. Etude hydrogéologique du bassin versant.....	5
3.1.2. Délimitation de l'aire d'alimentation du captage.....	6
3.1.3. Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque	6
3.2. Réalisation d'un diagnostic territorial multi-pressions (DTMP).....	7
3.3. Identification de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage	8
4. Accompagnement de la prestation.....	8
4.1. Maîtrise d'ouvrage.....	8
4.2. Comité de pilotage	8
4.3. Ressources.....	9
5. Délais et livrables.....	9
Annexe 1.....	10
Annexe 2.....	11

1. Contexte général

1.1. Contexte territorial

[*nom de la collectivité*] assure la gestion du captage [*nom*] qui permet l'alimentation en eau potable de [*nombre*] habitants. Il s'agit d'un captage d'eau [*souterraine/superficielle/à transferts mixtes*]. La production annuelle est d'environ [*nombre*] m³.

Le captage [*nom*] est situé [*description de la localisation géographique*].

[*Description du captage (BSS, aquifère capté, localisation, profondeur, ...)*]

La déclaration d'utilité publique pour la délimitation des périmètres de protection a été réalisée en [*année*]. L'avis de l'hydrogéologue agréé en date du [*date*] indique que [*description du contexte géologique et hydrogéologique*].

[*Description de la qualité de l'eau (eau brute et distribuée)*]

[*Description de l'historique des pollutions*]

1.2. Contexte réglementaire

Le captage [*nom*] a été classé [*prioritaire Grenelle/prioritaire Conférence Environnementale/sensible au titre du Schéma directeur d'aménagement Rhin-Meuse 2022-2027*] en [*année*] [*si pertinent*].

La **loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006** a introduit de nouveaux outils pour protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine et lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole. La loi instaure la possibilité pour l'autorité administrative de délimiter des **zones de protection des aires d'alimentation des captages (ZP-AAC)** et d'établir sur ces zones un **programme d'action**. Ces dispositions ont été codifiées dans les articles [R114-1 à 10](#) du **code de rural** et l'[article L211-3](#) du **code de l'environnement**.

La [circulaire du 30 mai 2008](#) apporte des éléments de cadrage relatifs à la délimitation des ZP-AAC ; cette délimitation nécessite la réalisation de deux études complémentaires :

- la délimitation de l'**aire d'alimentation du captage (AAC)** et de sa **vulnérabilité intrinsèque** ;
- le **diagnostic territorial des pressions agricoles (DTPA)**.

La ZP-AAC est ainsi définie par le **croisement du zonage cartographique de la vulnérabilité intrinsèque et du zonage des pressions agricoles**.

[*nom de la collectivité*] souhaite ainsi délimiter l'AAC et la ZP-AAC du captage [*nom*] en vue d'élaborer un programme d'action permettant de protéger efficacement et durablement la ressource en eau contre les pollutions diffuses d'origine agricole.

2. Objet de l'étude

La présente étude a pour objet :

1. la délimitation de l'**aire d'alimentation du captage** (AAC) [nom] et de sa **vulnérabilité intrinsèque** ;
2. la réalisation d'un **diagnostic territorial des pressions multi-pressions** (DTMP) incluant le diagnostic territorial des pressions agricoles (DTPA) ;
3. l'identification de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage au sens de l'[article L211-3](#) du **code de l'environnement**.

Note au maître d'ouvrage : cette étude s'appuiera sur les documents et données existantes. Si les données sont indisponibles ou insuffisantes, des investigations complémentaires pourront être nécessaires (réalisation de piézomètres, campagne d'analyses,...). Dans ce cas, un avenant au contrat devra être réalisé. Pour éviter les délais liés à la mise en œuvre d'un avenant, le choix en amont d'un type de marché prenant en compte l'éventualité d'investigations complémentaires devrait être envisagé.

3. Prestations à réaliser

3.1. Délimitation de l'aire d'alimentation du captage et de sa vulnérabilité intrinsèque

La délimitation de l'AAC et la cartographie de sa vulnérabilité intrinsèque vis à vis des pollutions diffuses seront réalisées en suivant la méthodologie suivante :

- Vernoux J.F., Willeumier A., Perrin J. (2014). Délimitation des aires d'alimentation de captages d'eau souterraine et cartographie de leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses. Version révisée du guide méthodologique. BRGM. 133p. [captage d'eau souterraine]
OU
- Le Hénaff G., Gauroy C. (2011). Délimitation des aires d'alimentation de captages en eaux de surface et caractérisation de leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions agricoles diffuses par les pesticides. Guide méthodologique. V2.0 à tester Cemagref. 55p. [captage d'eau superficielle]
OU
- Catalogne C., Carlier N., Le Hénaff G., Vernoux J.F. (2014). Guide pour la délimitation et la cartographie de la vulnérabilité intrinsèque d'Aires d'Alimentation de Captages à transferts mixtes. Irstea/BRGM-ONEMA. 58p. [captage à transferts mixtes]

3.1.1. Etude hydrogéologique du bassin versant

L'étude hydrogéologique doit permettre de déterminer la méthode à suivre pour la délimitation de l'AAC et sa vulnérabilité intrinsèque et définir le(s) type(s) d'aquifère(s) (pour les captages d'eau souterraine).

Cette étude s'appuiera sur les documents et données existantes. Les données indisponibles ou insuffisantes devront être identifiées par le prestataire et présentées au comité de pilotage qui jugera de la pertinence de conduire des investigations complémentaires (réalisation de piézomètres, campagne d'analyses, ...). Une liste des éléments à prendre en compte pour cette étude est présentée à titre indicatif en annexe 1.

Note au maître d'ouvrage : en complément et en fonction des données existantes, il peut être pertinent de réaliser une étude pédologique qui permettra de préciser les diagnostics de vulnérabilité et des pressions agricoles.

Le prestataire pourra suivre la méthodologie présentée dans le guide suivant :

[Lagacherie P., Laroche B., Duigou N., Girot G., Le Gouée P., Rigou L., Reau R. \(2021\). Guide méthodologique pour la réalisation d'une étude pédologique en vue d'établir un référentiel sol local sur des aires d'alimentation de captages. INRAE/OFB.](#)

3.1.2. Délimitation de l'aire d'alimentation du captage

La méthode de délimitation de l'AAC dépend du type de captage et du type d'aquifère capté (pour les captages d'eau souterraine). La méthode de délimitation des AAC est présentée dans le guide cité ci-dessus.

La délimitation de l'AAC nécessite d'identifier au préalable la portion de nappe alimentant le captage **[captages d'eau souterraine]**.

La délimitation de l'AAC correspond le plus souvent à la délimitation du bassin versant défini par la topographie. Des transferts d'eau avec le sous-sol peuvent toutefois influencer les contours définissant l'AAC **[captages d'eau superficielle]**.

A l'issue de cette étude, le prestataire fournira :

- Une carte du bassin versant hydrologique ou hydrogéologique et de la portion de nappe alimentant le captage le cas échéant ;
- Une coupe hydrogéologique passant par l'ouvrage **[captages d'eau souterraine]** ;
- une cartographie de l'AAC, exploitable à l'échelle parcellaire, dans laquelle figurera le captage, les limites administratives (communes...), les périmètres de protection, la piézométrie/directions d'écoulement et toutes autres informations utiles ;
- un fichier SIG (Système d'Information Géographique) compatible avec le [référentiel SANDRE](#). Les géodonnées devront respecter les spécifications techniques présentées en annexe 2 ;
- un document explicatif qui précisera *a minima* la méthode de délimitation, la source des données, les hypothèses retenues et un indice de fiabilité le cas échéant.

3.1.3. Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque

Cette phase vise à cartographier la vulnérabilité de l'AAC vis-à-vis des caractéristiques du milieu physique (sol, sous-sol, relief) qui agissent sur les différents modes de transferts des eaux pluviales vers les eaux souterraines et superficielles. Cette cartographie repose sur une analyse multicritère ; les critères de vulnérabilité dépendent du type d'aquifère capté (pour les captages d'eau souterraine) et des types de transferts (pour les captages d'eau superficielle). La méthode de délimitation de la vulnérabilité intrinsèque est présentée dans le guide cité ci-dessus.

Note au maître d'ouvrage : en complément et fonction du territoire, il peut être pertinent de réaliser un diagnostic des éléments du paysage susceptibles d'influencer les transferts de polluants.

Le prestataire pourra suivre la méthodologie présentée dans le guide suivant :

[Gril J.J., Le Hénaff G., Faidix K. \(2010\). Mise en place de zones tampons et évaluation de l'efficacité de zones tampons existantes destinées à limiter les transferts hydriques de pesticides. Guide de diagnostic à l'échelle du petit bassin versant. IRSTEA.](#)

A l'issue de cette étude, le prestataire fournira ;

- une cartographie de chacun des paramètres pris en compte pour la détermination de la vulnérabilité ainsi que les fichiers SIG correspondant ;
- une cartographie de la vulnérabilité de l'AAC, exploitable à l'échelle parcellaire, sous forme de classes sur laquelle figurera l'AAC, le captage, les limites administratives, ainsi que le fichier SIG correspondant ;
- un document explicatif qui précisera *a minima* la méthode de délimitation, la source des données, les hypothèses retenues et un indice de fiabilité le cas échéant.

3.2. Réalisation d'un diagnostic territorial multi-pressions (DTMP)

La présente étude doit correspondre à un diagnostic territorial visant diverses thématiques et divers utilisateurs de l'espace (multi-pressions). Compte tenu de l'importance des pollutions diffuses ou ponctuelles dans le domaine urbain, le diagnostic territorial « multi-pressions » doit s'étendre aux zones et aux usages non agricoles (gestionnaires d'espaces et infrastructures, assainissement et autres activités).

Note au maître d'ouvrage : en complément et en amont DTMP, il peut être pertinent dans certains territoires de réaliser un diagnostic territorial sociologique des enjeux et acteurs (DTSEA). Le DTSEA permet d'appréhender les dimensions politique, administrative, sociale, économique, culturelle et historique du territoire.

Le prestataire pour s'appuyer sur la méthodologie présentée dans le guide suivant :

[Loupsans, D., Mettoux-Petchimoutou A.P. \(2019\). Une démarche construite avec les territoires : le diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs. Agence française pour la biodiversité/Office international de l'eau.](#)

Pour la partie agricole, le DTMP sera réalisé sur la base des indications du [mémento](#) publié en 2010 par les ministères de l'écologie et de l'agriculture.

Le DTPA sera réalisé à l'échelle de **[territoire (l'AAC a minima)]**.

Le DTMP vise à (i) caractériser les pratiques sur le territoire, (ii) identifier, hiérarchiser et spatialiser celles qui présentent un risque vis-à-vis des pollutions, (iii) proposer des mesures à mettre en œuvre sur cette zone d'action.

Le prestataire réalisera préalablement un état des lieux des données et études disponibles sur le territoire, relatives au milieu, à son état et aux causes de sa dégradation. Cette première étape permettra de définir les investigations complémentaires à réaliser sur le territoire pour répondre aux objectifs du DTMP/DTPA énoncés ci-dessus.

A l'issue de cette étude, le prestataire fournira :

- un rapport répondant aux trois objectifs du DTMP/DTPA énoncés ci-dessus.
- une cartographie des pressions agricoles et des autres pressions le cas échéant sur laquelle figurera l'AAC, le captage, les limites administratives, ainsi que le fichier SIG correspondant ;

3.3. Identification de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage

L'identification de la ZP-AAC se fera par le croisement du zonage cartographique de la vulnérabilité intrinsèque et du zonage des pressions agricoles. Il s'agit de la zone sur laquelle s'appliquera le programme d'action.

A l'issue de cette étude, le titulaire du marché fournira :

- une cartographie de la ZP-AAC, exploitable à l'échelle parcellaire, sur laquelle figurera l'AAC, le captage, les limites administratives ;
- un fichier SIG (Système d'Information Géographique) compatible avec le [référentiel SANDRE](#). Les géodonnées devront respecter les spécifications techniques présentées en annexe 2 ;
- un document explicatif qui précisera *a minima* la méthode de délimitation, les hypothèses retenues et toute autre précision utile.

Note au maître d'ouvrage : il est de votre responsabilité de vous assurer de la bancarisation des géodonnées des AAC et des ZP-AAC suivant le [scénario d'échanges SANDRE](#).

4. Accompagnement de la prestation

4.1. Maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage de l'étude est **[nom de la collectivité]** :
[adresse]

Il se fera assister par **[nom et fonction de l'agent]** dans le cadre d'une mission d'assistance conseil de suivi technique et administratif.

4.2. Comité de pilotage

La prestation sera suivie par le comité de pilotage composé de :

- un représentant du maître d'ouvrage
- l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le cas échéant
- un représentant de la direction départementale des territoires
- un représentant de l'Agence de l'Eau
- un représentant de l'ARS
- un représentant de la chambre d'agriculture
- des représentants des opérateurs agricoles (coopératives, Bio en Grand Est, ...)
- des représentants des agriculteurs
- un représentant du Conseil départemental

[à compléter]

Le comité de pilotage se réunira régulièrement, en présence du titulaire du marché, pour suivre l'avancement de l'étude et se prononcer sur l'acceptation des résultats présentés.

COPIL	Objet
COPIL 1	Lancement de l'étude
COPIL 2	Présentation du contexte hydrogéologique et de la méthode de délimitation de l'AAC
COPIL 3	Présentation de la délimitation de l'AAC
COPIL 4	Présentation de la cartographie de la vulnérabilité intrinsèque
COPIL 5	Présentation de l'état des lieux du DTPA

COPIL 6	Présentation du DTPA et en particulier du zonage des pressions agricoles
COPIL 7	Présentation de la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage

tableau présenté à titre indicatif, à compléter par le maître d'ouvrage

D'autres réunions pourront intervenir en cas de besoin, sur demande du maître d'ouvrage. A l'issue de chaque réunion, le prestataire fournira un compte-rendu au maître d'ouvrage.

4.3. Ressources

[nom de la collectivité] transmettra au titulaire du marché les documents pertinents pour la réalisation de l'étude en sa possession, notamment les avis d'hydrogéologue agréé, les études hydrogéologiques, les coupes des ouvrages, les résultats des traçages, les reconnaissances géophysiques, les données de qualité sur eau brute, etc. Ces documents ainsi que l'ensemble des informations et des données traitées à l'occasion de l'exécution de la présente étude seront couverts par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal).

Le titulaire du marché sera tenu de prendre en compte et valoriser l'ensemble des données et études existantes sur le captage. Si les données nécessaires sont indisponibles ou insuffisantes par rapport aux attendus de l'étude, une collecte de données sur le terrain pourra être réalisée sous réserve de l'accord du comité de pilotage.

5. Délais et livrables

Le délai global d'exécution de la présente étude est fixé à **[nombre]** mois maximum.

Phase	objet	Délai d'exécution en mois
Phase 1	Etude hydrogéologique du bassin versant souterrain (recueil des données)	x
Phase 2	Délimitation du bassin d'alimentation du captage	x
Phase 3	Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque	x
Phase 4	Diagnostic territorial multi-pressions	x
Phase 5	Délimitation de la zone de protection de l'AAC	x

Annexe 1

Éléments à prendre en compte pour l'étude hydrogéologique d'un captage d'eau souterraine (à adapter au territoire) (d'après Vernoux et al., 2014)

Contexte géologique	Cadre géologique (stratigraphie, lithologie, structure,...)
	Coupes géologiques interprétatives
Contexte du captage	Coupe géologique et technique de l'ouvrage
	Description de l'ouvrage : profondeur, état (en particulier, problèmes de colmatage), niveau piézométrique
	Inventaire des ouvrages situés sur le bassin (en particulier ceux susceptibles de contaminer directement le captage indépendamment de sa vulnérabilité intrinsèque)
Contexte hydrogéologique	Aquifère concerné
	Etendue, limites horizontales et verticales, affleurement, épaisseur, niveaux producteurs
	Profil hydrogéologique du secteur
	Type de nappe (libre ou captive)
	Type de perméabilité, isotropie des formations géologiques
	Conditions de recharge (pluie, pluie efficace, affleurements, failles,...) et recherche de zones d'infiltration préférentielles
	Modifications anthropiques des conditions naturelles de recharge (canaux, irrigation, bassins d'infiltration, bassins de stockage, exutoires de drainages agricoles ...)
	Piézométrie régionale, piézométrie locale synchrone (hautes eaux et basses eaux), fluctuations piézométriques
	Sens et vitesse d'écoulement
	Paramètres hydrodynamiques de l'aquifère (transmissivité, porosité efficace, coefficient d'emmagasinement), gradient hydraulique, drainance
	Résultats d'essai (traçage, pompage, perméabilité, diagraphies,...)
	Chronique de débits (pour une source). Pour une source inconnue à capter, suivi des débits à un pas de temps mensuel pendant un an et de sa sensibilité aux orages
	Limites de la zone d'appel du forage, ou de l'aire d'alimentation de la source.
	Relation avec les cours d'eau, distance, alimentation (pourcentage), colmatage,...
	Echanges avec d'autres aquifères
Qualité de l'eau	Biseau salé (présence, stabilité,...)
	Rôle des failles
	Historique synthétique des analyses réalisées (sur 5 ans environ, au minimum), pour les ouvrages en exploitation
	Evolution et fluctuations de la qualité de l'eau, fluctuations hautes eaux / basses eaux, paramètres in situ
	Pour les sources, suivi du débit, de la conductivité et de la température en période de crue
	Interprétation (faciès, anomalies, indices d'infiltration ou de pollution)
	Mesure de contrôle de la qualité de l'eau (paramètres contrôlés, fréquence des mesures)
Vulnérabilité de la ressource	Causes probables de pollution (si pollution il y a eu)
	Cartes hydrochimiques (si elles existent)
	Cartes de vulnérabilité intrinsèque existantes
	Nature et épaisseur des couches de protection et/ou de la zone non saturée
	Localisation des zones d'affleurement
	Etudes et cartes agro-pédologiques
	Risque d'inondation (hauteur, fréquence)
	Perméabilité des terrains superficiels (nature et résultats des essais)
	Points d'absorption naturels ou artificiels (dolines, puits, pertes,...)
	Degré de colmatage des berges des cours d'eau
	Réseaux de drainage agricole

Annexe 2

Spécifications techniques simplifiées : géodonnées et données descriptives de référence pour les AAC et ZP-AAC

Contexte :

Le Secrétariat National d'Administration des Données Relatives à l'Eau (SANDRE) propose un référentiel technique et documentaire sur le thème de la protection des captages. L'ensemble de ces documents est disponible et comporte : document de présentation, dictionnaire de données, modèle de données, scénarios d'échange et documents de présentation sur le thème des Aires d'Alimentation des Captages, des points de prélèvement (captages) associés et des Zones de Protection des AAC). Ce mémo technique propose aux maîtres d'ouvrages des spécifications techniques simplifiées pour les géodonnées et données descriptives des aires d'alimentation des captages (AAC), des Zones de protection des aires d'alimentation des captages (ZPAAC), et des liens entre captages et AAC, AAC et ZPAAC.

Préconisations générales

1 – Fichiers attendus :

Les fichiers attendus, et leurs formats respectifs sont :

- AAC : fichier de forme (collection de fichiers .SHP, .SHX, .DBF, + ...) ou geopackage
- ZPAAC (si une ZPAAC est définie) : fichier de forme (collection de fichiers .SHP, .SHX, .DBF, + ...) ou geopackage
- Lien points de prélèvement / AAC : fichier au format Excel (.xlsx) ou Calc (.ods) ou texte (.csv)

L'encodage de l'ensemble des fichiers se fera en UTF-8.

2 – Système de coordonnées

Les coordonnées seront géoréférencées dans le système de projection Lambert 93 – RGF 93 (code EPSG : 2154, en mètre).

3 – Géométrie

Une Aire d'Alimentation de Captage ou une Zone de Protection de l'AAC est représentée par un polygone. Les polygones à trou ne sont pas autorisés. Les polygones multi parties sont autorisés. Les règles de topologie élémentaires seront respectées : polygones topologiquement clos, sans auto-intersection du tracé de contour.

4 – Métadonnées et documentation

Les informations suivantes accompagnent les fichiers transmis :

- Producteur de la donnée (maître d'ouvrage)
- Coordonnées du référent des données (personne à contacter)
- Statut des données (projet ou validées ... en cas de validation préciser l'instance de validation et la date)
- Rapport d'étude associé (au format numérique PDF)
- Arrêté préfectoral de délimitation (si encadrement réglementaire pour une AAC, toujours pour une ZPAAC)

Préconisations AAC

5 – Attributs AAC

La table attributaire des géodonnées de l'AAC présentera les attributs suivants :

- Identifiant de l'AAC (obligatoire - cf. § 6)
- Nom de l'AAC (obligatoire)

6 – Identifiant AAC

Chaque AAC portera un identifiant simple non significatif du type : « idt_aac_xxx », où xxx sera un numéro unique incrémental pour chaque objet. Cet identifiant est nécessaire pour établir le lien avec les points de prélèvements (captages) concernés par l'AAC et vers la ZPAAC si nécessaire.

Préconisations ZPAAC

7 – Attributs ZPAAC

La table attributaire des géodonnées de l'AAC présentera les attributs suivants :

- Identifiant de la ZPAAC (obligatoire - cf. §8)
- Nom de la ZPAAC (obligatoire)
- Identifiant de l'AAC associée (obligatoire - cf. § 6)
- Nom de l'AAC associée (optionnel)

8 – Identifiant ZPAAC

Chaque ZPAAC portera un identifiant simple non significatif du type : « idt_zpaac_xxx », où xxx sera un numéro unique incrémental pour chaque objet. Cet identifiant est nécessaire pour établir le lien entre la ZPAAC et l'AAC concernée.

Préconisations liens points de prélèvement (captages) /AAC

9 – Données liant le(s) Captage(s) associé(s) à une AAC

La table de relation entre le(s) captage(s) et leur(s) Aire d'Alimentation porte les attributs suivants :

- Identifiant « étude » du captage - (optionnel) : exemple captage N°1
- Identifiant du captage :
En eaux souterraines : Code BSS du captage - (obligatoire - codification actuelle, code préfixé BSS - BSSxxxxxx)
- En eaux superficielles : Code National Installation (SISE-Eaux) - (obligatoire – format : xxxxxxxx - Codification disponible auprès de l'ARS).
- Nom du captage - (obligatoire)
- Identifiant de l'AAC – (obligatoire – cf. §6)

Une ligne sera présente pour chaque captage concerné par l'AAC.

Quelques liens utiles :

- [Le document de présentation du référentiel CAP - version 1](#), qui permet de comprendre le contexte, l'utilisation des documents et des points essentiels sur la saisie des données.
- [Dictionnaire de données "Protection des captages \(CAP\)" - version 1](#)
- [Scénario d'échanges géographiques des AAC - version 4](#)
- [Scénario d'échanges géographiques des ZPAAC - version 2](#)
- [Document d'administration du référentiel AAC - version 2](#)

- [Vidéo tutoriel pour la saisie des AAC - version 1](#)
- [Fiche de métadonnées SANDRE des AAC \(métropole\) - téléchargement données nationales](#)